

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 11 FEVRIER 2020**

---

L'An **deux mille vingt**, le **Mardi onze février** à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de SALOUEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-René Hémart, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. HEMART, DARRAGON, SELIER, SAUVAL, CORREIA, TRANCART, HARY, HOUARD, FRION, SENECHAL, BON, FORESTIER, JACILLOT, FAUVEAUX, CRINON, BASILLE, ROC, FLANDRE, ROCHOWIAK ET ORAIN.

**POUVOIRS :**

M. HEBERT à M. HEMART

Mme HENOCQ à M. DARRAGON

Mme VELCIN à Mme SELIER

**ABSENTS :** M. DENANCY, M. PORTRAIT

**ABSENTES EXCUSEES :** Mme BENEDICTO-MILLA, Mme LHEUREUX.

**L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;
3. Décision du Maire prise dans le cadre de sa délégation ;
4. Budget primitif 2020 ;
5. Subventions aux associations ;
6. Plateforme multi-services : convention avec Amiens Métropole ;
7. Atelier d'insertion « Les Chemins de l'Espoir » : convention 2020.
8. Diagnostics risques psychosociaux et plans d'action qualité de vie au travail : convention
9. Questions orales.

**L'ordre du jour est abordé :**

**1. Désignation d'un secrétaire de séance.**

**M. ROC** est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.**

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à **l'unanimité**.

### 3. Décision du Maire prise dans le cadre de sa délégation.



Département de la Somme  
Arrondissement d'Amiens  
Canton d'Amiens 7  
Amiens Métropole

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e

Salouël, le 08 Janvier 2020

Le Maire de la Commune de SALOUEL

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2014 donnant délégation au Maire ;

**Considérant** l'organisation de la cérémonie des vœux du Maire du 10 janvier 2020 de 18h15 à 21h15 ;

**Considérant** la nécessité de recruter du personnel pour le bon déroulement de cette cérémonie ;

## Décide

**Art. 1<sup>er</sup>.**- Quatre contrats de travail à durée déterminée seront signés pour assurer le bon déroulement de la cérémonie des vœux du Maire du 10 janvier 2020.

**Art. 2.**- La rémunération nette est fixée à 12.00 euros de l'heure.

**Art. 3.**- Il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Le Maire,

Jean-René HEMART

Mairie de Salouël - 10, rue Ferdinand Buisson 80480 Salouël  
Tél. : 03 22 33 36 36 - Télécopie : 03 22 33 36 39  
mairie@salouel.com

#### 4. Budget primitif 2020.

Les sections de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 2 588 100 euros.

#### Dépenses de fonctionnement

**Chapitre 011** : charges à caractère général :

21 voix POUR, 2 Absentions (Mme Rochowiak et M. Orain)

**Article : 60612** : énergie – électricité :

Afin de réaliser des économies plus conséquentes sur ce poste comptable, M. Orain estime que les charges d'électricité représentant 23% du budget de fonctionnement sont encore trop importantes. Il regrette que la Municipalité n'ait pas été plus dans une démarche de développement durable. Il propose que l'éclairage public puisse être interrompu une partie de la nuit (23h00 à 5h00) mais avec un maintien sur les axes majeurs de circulation tels que l'avenue de la Croix Jourdain, l'avenue du Golf ou encore la Route de Rouen.

De même, il préconise le développement de réseaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Avec Mme Rochowiak, il demande que ce sujet puisse être ajouté à l'ordre du jour.

☞ M. Hémart indique que le Conseil Municipal s'est déjà positionné dans le passé pour cette option avec un refus et ce, pour diverses raisons tels que la responsabilité du Maire en cas d'accident ou encore le sentiment d'insécurité que génère le noir.

(NB : Le passage en Led prévoit une baisse d'intensité de 30% de 22h00 à 6h00).

☞ M. le Maire refuse d'ajouter ce point. Il précise qu'il laisse le soin à la prochaine municipalité d'engager ou non une réflexion sur ce sujet.

**Chapitre 012** : charges du personnel :

21 voix POUR, 2 Absentions (Mme Rochowiak et M. Orain)

M. Orain souhaite connaître la politique menée en matière de ressources humaines pour cette année.

☞ M. Hémart rappelle ses propos lors du débat d'orientations budgétaires, à savoir qu'il s'agit d'une prévision identique à celle de l'année dernière et qu'il ne souhaite pas engager la prochaine municipalité.

Lors du vote du budget supplémentaire, elle pourra réduire ou augmenter ce chapitre.

**Chapitre 014** : Atténuation de produits :

Unanimité

**Chapitre 65** : Autres charges de gestion courante :

Unanimité

**Chapitre 67** : charges exceptionnelles :

23 voix POUR

**Chapitre 042** : opérations d'ordre (dotations aux amortissements) :

Unanimité

#### Recettes de fonctionnement

**Chapitre 013 « atténuations de charges » : 23 voix POUR.**

**Chapitre 70 : Produits services, domaine et ventes div : 23 voix POUR.**

**Chapitre 73 : Impôts et taxes : 21 voix POUR, 2 Abstentions.**

**Article : 73111 : Taxes foncières et d'habitation**

M. Orain demande des précisions sur les mesures relatives à la suppression de la Taxe d'habitation.

☞ M. le Maire précise qu'à ce jour l'Etat s'est engagé à compenser cette mesure. Sans consigne, la recette reste inscrite sur cette ligne comptable

M. Orain estime que la maquette budgétaire ne permet pas une bonne lecture des données comptables.

☞ M. Hémart peut comprendre cette remarque mais précise qu'il s'agit d'une instruction comptable propre aux collectivités locales et qu'elle s'impose à toutes les communes.

**Chapitre 74 : Dotations et participations : 23 voix POUR.**

**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 23 voix POUR.**

Mme Rochowiak demande des explications sur la baisse de recettes annoncée sur ce chapitre :

☞ M. Hémart précise que la baisse de ces crédits est liée à la fermeture du bureau de police nationale

### **Section d'investissement**

**Les sections d'investissement s'équilibrent à la somme de 119 155 euros.**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		BP 2020
16	16818-01 * capital des emprunts	37 841 €
21	<b>Ateliers municipaux</b>	
	2188-821 * barnum	4 000 €
	2135-020 * alarme	6 000 €
	2188-020 * machine à tracer	1 800 €
	2188-020 * visseuse	400 €
	2188-020 * tarière thermique	500 €
	2183-020 * imprimante et scanners	1 000 €
	2184-823 * mobilier	1 000 €
	2188-823 * coupe-haie	800 €
op. 60	<b>Groupe scolaire</b>	
	2184-212 * mobilier (classes école)	3 000 €
op. 61	<b>Mairie</b>	
	2184-020 * Armoires (x2)	3 000 €
	2183-020 * Matériel info (PC +scanners)	3 000 €
op. 62	<b>Salle des Events</b>	
	2135-30 * dalles pododactiles	1 500 €
op. 63	<b>Salle Jean Jaurès</b>	
	2188-30 * sèche-mains	600 €
op. 72	<b>Marais communal</b>	
	2313-823 * terrain synthétique	50 000 €
op. 73	<b>Cimetière communal</b>	
	2315-026 * reprises concessions et aménagement des allées	3 000 €
020	020-01 * dépenses imprévues	1 714 €
		<b>119 155 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		BP 2020
10	<b>dotations, fonds divers et réserves</b>	
	10222-01 *FCTVA	15 000 €
	10226-01 *Taxe d'aménagement	5 000 €
040	<b>Opération d'ordre</b>	
	040-01 * amortissements des immobilisations	99 155 €
		<b>119 155 €</b>

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la section d'investissement.

M. Hémart rappelle qu'au terme de ce mandat, les effacements des réseaux sont réalisés, la voirie et les bâtiments communaux sont en bon état

Il précise également que l'endettement de la commune est très faible et que les taux d'imposition sont « confortables »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **ADOpte** le budget primitif (21 voix POUR et 2 Abstentions Mme Rochowiak et M. Orain)

**5. Subvention aux associations.**

M. le Maire propose d'affecter les crédits suivants à l'article 6574 025 « subventions de fonctionnement aux associations » :

Association :	Montant :
Comité des Fêtes :	7 000 €
Comité des Anciens :	7 000 €
DIVERS	3 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>17 000 €</b>

La commission des Finances a émis un avis favorable.

M. Orain estime que les montants votés sont modestes, eu égard au budget communal. De plus, il voudrait que la contribution de la commune au fonctionnement des autres associations soit valorisée afin qu'elles ne se sentent pas mise à l'écart. A cet effet, il souhaite qu'une comptabilité analytique soit mise en place afin d'avoir une vision réelle, notamment pour le temps passé par le personnel, les locations gratuites. Selon lui, c'est indispensable pour une parfaite gestion.

Mme Houard pense qu'il est difficile de ressortir des chiffres affinés. Quels critères doivent être retenus ? Les effectifs ? Un coût par association est relativement simple à chiffrer mais une comptabilité analytique est très difficile à mettre en œuvre. La mise à disposition du photocopieur : il nous est compliqué de « chiffrer » le coût par association.

M. Sauval précise que le Comité des Fêtes aide également au fonctionnement des associations.

M. Hémart précise que ce sujet pourra être revu après les élections municipales.

Il sera fait un état des avantages concédés aux associations.

*Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** les crédits proposés.*

## **6. Plateforme multi-services : convention avec Amiens Métropole.**

La reconduction de la plateforme multi-services a été adoptée par le conseil communautaire d'Amiens Métropole.

Ce service commun compétent en matière de maîtrise d'œuvre des aménagements des espaces publics et d'assistance à maîtrise d'ouvrage continue à être mis à disposition des communes membres d'Amiens Métropole.

Les communes souhaitant bénéficier des prestations de la plateforme multi-services doivent adopter la convention.

M. Jacoillot se réjouit de l'adhésion de la Commune à cette plate-forme de mutualisation. Selon lui, il s'agit d'un outil ne présentant que des avantages. Il faut « s'accrocher » à la Métropole qui nous permet de bénéficier de prix, d'accompagner la commune en ingénierie et autres spécialistes ou encore de nous apporter une sécurisation juridique sur les marchés publics, ainsi qu'un gain de temps.

Mme Rochowiak s'interroge sur le gain financier que peut apporter la plate-forme

☞ M. le Maire confirme que le dossier de remplacement de l'éclairage public en led en est la meilleure preuve.

Il indique néanmoins que la commune n'a aucune obligation. Elle peut rechercher elle-même les meilleurs prix.

Mme Rochowiak n'est pas opposée mais souhaite que la commune ne s'appuie pas exclusivement sur la plate-forme multiservices et qu'elle poursuive les appels d'offres.

Sur avis favorable de la commission des Finances.

**Le Conseil municipal à l'unanimité :**

- Décide d'adopter la convention pour la plateforme multi-services avec Amiens Métropole ;
- Donne son accord pour que la Maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- Autorise le maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

## **7. Atelier d'insertion « Les Chemins de l'Espoir » : convention 2020.**

Monsieur Maire fait part du renouvellement de la convention, l'atelier d'insertion « Les Chemins de l'Espoir » visant à aider les personnes en difficultés professionnelles, à retrouver un emploi ou une formation.

La commune s'engage à commander 9 jours de travail à 819 € l'unité (tarif avec exonération de TVA sur les chantiers d'insertion).

Sur avis favorable de la commission des finances réunie le 27 janvier 2020.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- Décide de renouveler la convention ;
- Donne son accord pour que le Maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

## **8. Diagnostics risques psychosociaux et plans d'action qualité de vie au travail : convention.**

Le Centre de Gestion s'est engagé dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques psychosociaux (RPS) au bénéfice de ses collectivités affiliées.

Il propose aux communes affiliées un groupement de commande pour recourir à un prestataire qui sera en charge de la réalisation des diagnostics et plans d'actions favorisant la Qualité de Vie au Travail (QVT).

Pour s'inscrire dans cette démarche et participer à cette consultation, la commune devra délibérer et participer aux coûts, fixés forfaitairement à hauteur de 200 €.

Le diagnostic d'évaluation des risques psychosociaux est une démarche obligatoire et doit venir compléter celle du Document Unique.

La commission des Finances a émis un avis favorable.

**Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- D'autoriser le Centre de Gestion à lancer une consultation pour le compte de la collectivité pour la réalisation d'un diagnostic RPS et du plan d'actions Qualité de Vie au Travail ;
- D'approuver les termes de la convention constitutive de groupement de commande de commande à intervenir entre la collectivité et le Centre de Gestion ;
- D'adhérer au groupement de commande « QVT » initié par le Centre de Gestion ;
- De participer à hauteur de 200 € facturés par le Centre de Gestion pour le lancement de cette consultation ;
- D'autoriser, au terme de la consultation, le Maire à signer le bon de commande proposé par le prestataire retenu par le Centre de Gestion ;

- *D'autoriser le Maire à présenter une demande de subvention au Fonds National de Prévention ;*
- *D'autoriser le Maire à signer les documents correspondants avec le FNP en vue de recevoir la subvention afférente.*

## 9. Questions diverses :

Monsieur le Maire évoque une pensée pour Messieurs Courtot et Boyer qui nous ont quittés lors de ce mandat.

Il remercie l'ensemble des conseillers municipaux qui ont assumé leur fonction et estime laisser à son successeur une situation très saine.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.**

HERMART Jean-René		FAUVEAUX Gérard	
DARRAGON Franck		CRINON Isabelle	
SELLIER Gisèle		DENANCY Charles	ABSENT
SAUVAL Philippe		BASILLE Béatrice	
CORREIA Isabelle		HENOCQ Christelle	
TRANCART Jean-Pierre		ROC Stéphane	
HARY Lionel		PORTRAIT Geoffroy	ABSENT
HOUARD Pascale		VELCIN Barbara	
FRION Evelyne		BENEDICTO-MILLA Ludivine	ABSENTE EXCUSEE
SENECHAL Jeannine		LHEUREUX Monique	ABSENTE EXCUSEE
BON Daniel		FLANDRE Gilbert	
HEBERT Jean-Guy		ROCHOWIAK Lise	
FORESTIER Annie		ORAIN Jean-Pierre	
JACOILLOT Philippe			